

Noromectin® Solution injectable ad us. vet.

Agent antiparasitaire, solution injectable pour le traitement des endo- et des ectoparasites chez les bovins, les moutons et les porcs

Composition

Ivermectinum 10 mg, Glyceroli Formalum, Macrogolum 200 q.s. ad solutionem pro 1 ml.

Propriétés/mode d'action

La solution injectable Noromectin® est un anthelminthe pour les bovins, les moutons et les porcs. Le groupe de substances des avermectines, auquel ivermectine appartient, agit contre les nématodes (vers ronds) et les arthropodes (vers annelés) en inhibitant la transmission de l'impulsion entre les cellules nerveuses ou entre les nerfs et les cellules musculaires. Les parasites sont paralysés et finalement meurent. L'ivermectine n'agit ni contre les douves hépatiques ni contre les ténias. L'ivermectine se caractérise par une haute marge de sécurité et n'a aucune action perceptible chez les mammifères parce qu'elle n'atteint en général pas le système nerveux central de ceux-ci en raison de la barrière hémato-encéphalique. La solution injectable Noromectin® est formulée de telle sorte que la dose recommandée de 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids corporel chez le bovin et le mouton et de 0,3 mg d'ivermectin par kg de poids corporel chez le porc peut facilement être administrée.

Pharmacocinétique

Après l'injection sous-cutanée de la solution Noromectin® l'agent actif de l'ivermectine est résorbé. Les concentrations maximales sont atteintes après 1 à 2 jours. Elles se dégradent lentement si bien que des concentrations actives sont présentes encore pendant plusieurs jours. En raison des propriétés lipophiles les résidus d'ivermectine sont vérifiables plus longtemps dans le foie et la graisse que dans les autres tissus comestibles.

Indications

Bovins: La solution injectable Noromectin® est indiquée pour le traitement et la lutte contre les parasites suivants:

Vers gastro-intestinaux: Ostertagia spp. (adultes, L3 et L4, y.c. Ostertagia ostertagi inhibé), Haemonchus placei (adultes, L3 et L4), Trichostrongylus spp. (adultes et L4), Cooperia spp. (adultes et L4), Oesophagostomum radiatum (adultes, L3 et L4), Nematodirus spp. (adultes), Strongyloides papillosus (adultes), Bunostomum phlebotomum (adultes, L3 et L4), Toxocara vitulorum (adultes), **Strongles respiratoires:** Dictyocaulus viviparus (adultes, L4 et stades inhibés) **Autres nématodes:** Parafilaria bovicola (adultes), Thelazia spp. (adultes), **Mouches du varon** (stades parasitaires): Hypoderma spp. **Poux:** Haematopinus eurysternus, Linognathus vituli, Solenopotes capillatus, **Acarieps psoriques:** Psoroptes communis var. bovis, Sarcoptes scabiei var. bovis, **Mallophages:** Damalinia bovis. La solution injectable de Noromectin® est aussi indiquée pour le traitement de chorioptes bovis.

Avec la dose recommandée de 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids corporel le médicament agit de façon contrôlée contre les infestations d'Ostertagia spp. et Cooperia spp jusqu'au moins 7 jours après le traitement ainsi que contre les infestations de dictyocaulus viviparus, jusqu'au moins 14 jours après le traitement.

Moutons: La solution Noromectin® est indiquée pour le traitement et la lutte contre les parasites suivants:

Vers gastro-intestinaux: Ostertagia circumcincta* (adultes, L3 et L4, y. c. les stades inhibés), Ostertagia trifurcata* (adultes et L4), Haemonchus contortus (adultes, L3 et L4), Trichostrongylus axei (adultes), Trichostrongylus colubriformis (adultes, L3 et L4), Trichostrongylus vitrinus (adultes), Cooperia curticei (adultes et L4), Oesophagostomum columbianum (adultes, L3 et L4), Oesophagostomum venulosum (adultes), Nematodirus filicollis (adultes et L4), Nematodirus spathiger (L3 et L4), Chabertia ovina (adulte, L3 et L4), Trichuris ovis (adulte), Strongyloides papillosus (L3 et L4), **Strongles respiratoires:** Dictyocaulus filaria (adultes, L3 et L4), Protostrongylus refescens (adultes), **Oestrose:** Oestrus ovis (tous les stades larvaires), **Acarieps psoriques:** Psoroptes communis var. ovis **, Sarcoptes scabiei var. ovis, *Les souches résistantes au benzimidazole sont aussi atteintes.

**Une seule injection réduit nettement le nombre de psoroptes communis var. ovis et aboutit la plupart du temps à une diminution des symptômes cliniques de la gale. Deux injections en l'espace de 7 jours sont nécessaires pour tuer les acariens vivants.

Porcs: La solution injectable de Noromectin® est indiquée pour le traitement et la lutte contre les parasites suivants :

Vers gastro-intestinaux: Ascaris suum (adultes et L4), Hyostrongylus rubidus (adultes et L4) Oesophagostomum spp. (adultes et L4), Strongyloides ransomi* (adultes), Trichuris suis ** (adultes) **Strongles respiratoires:** Metastrongylus spp. (adultes) Poux: Haematopinus suis, **Acarieps psoriques:** Sarcoptes scabiei var. suis

*Le traitement des truies 7 à 14 jours avant la mise bas empêche de façon fiable la transmission de strongyloides ransomi par voie galactogène aux porcelets.

**Selon des études l'ivermectine 800/0 était active aussi contre trichuris suis.

Mode d'emploi/posologie

Bovins

Administrer par voie sous-cutanée 1 ml par 50 kg de poids corporel correspondant à 0,2 mg d'ivermectine par kg poids corporel. La solution injectable de Noromectin® peut être appliquée avec chaque seringue standard (automatique ou à dose unique).

Traitement de l'hypoderme

La solution injectable de Noromectin® est très active contre tous les stades de l'hypoderme, le moment du traitement devrait cependant être choisi de façon précise. Le moment le plus favorable se situe immédiatement après le temps d'essai de la mouche du varon. Si les larves d'hypodermes sont tuées à un moment où elles se trouvent dans un organe essentiel à la vie de l'hôte, des réactions hôte-parasite indésirables peuvent survenir, bien que n'étant pas la cause de l'ivermectine. La mort d'hypoderma lineatum dans le tissu oesophagien peut provoquer des météorismes. Si l'hypoderma bovis est tué dans le canal vertébral, des symptômes semblables au tournoisement ou de paralysie peuvent survenir. C'est pourquoi les bovins devraient être traités soit avant, soit après le développement de ces stades de mouches du varron. Les animaux traités avec la solution injectable Noromectin® vers la fin du temps d'essai, peuvent à nouveau être traités avec la solution injectable Noromectin® pendant la saison hivernale contre les endoparasites, les acariens ou les poux sans danger de réaction en rapport avec la mouche du varron.

Moutons

Administrer par voie sous-cutanée 0,5 ml par 25 kg de poids corporel correspondant à 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids corporel. La solution injectable Noromectin® peut être appliquée avec chaque seringue standard (automatique ou à dose unique). Chez les moutons très laineux, il faut veiller à ce qu'avant l'injection l'aiguille ait traversé la laine et la peau.

Remarque: après l'injection sous-cutanée quelques animaux peuvent ressentir des douleurs passagères qui peuvent être courtes mais violentes.

Porcs

Administrer par voie sous-cutanée dans le pli à la base de l'oreille 1 ml par 33 kg de poids corporel correspondant à 0,3 mg d'ivermectine par kg de poids corporel. Un dosage méticuleux est indiqué chez les porcelets de moins de 16 kg de poids corporel, pour une dose de moins de 0,5 ml de la solution injectable Noromectin®, l'emploi de seringues avec un dosage de 0,1 ml est à conseiller. La solution injectable Noromectin® peut être appliquée avec chaque seringue standard (automatique ou à dose unique).

Programme de lutte antiparasitaire chez les porcs

Porcs d'élevage: Il est important, au début de chaque programme de lutte antiparasitaire, de traiter tous les animaux du troupeau. Ensuite la solution injectable Noromectin® devrait être appliquée de façon régulière comme suit:

Truies: Traiter avant la mise-bas, de préférence 7 à 14 jours avant celle-ci, pour obtenir un faible degré d'infestation des porcelets .

Jeunes truies: Traiter 7 à 14 jours avant la mise bas, traiter 7 à 14 jours avant la saillie.

Verrats: Les espaces de traitement devraient être adaptés à la présence des parasites.

Un traitement au moins bisannuel est conseillé.

Porcs à l'engrais: Traitement avant la période de mise à l'engraissement, autrement les traitements sont à adapter à la pression de l'infestation.

Une répétition du traitement peut être nécessaire pour les animaux avec pâturage.

Remarques

1. La solution injectable Noromectin® provoque une concentration haute et durable du principe actif, suffisante pour tuer les acariens tout au long de leur cycle de vie. Cependant comme l'effet de l'ivermectine n'est pas immédiat, les porcs devraient être placés dans des boxes propres, resp. être mis avec des porcs exempts d'acariens au plus tôt environ 1 semaine après le traitement. Les truies devraient être traitées au moins une semaine avant la mise bas, pour éviter une transmission des acariens sur les porcelets nouveau-nés.

2. Ivermectine n'agit pas contre les oeufs des poux, dont le temps d'éclosion peut atteindre 3 semaines. Si une nouvelle invasion de poux survient après l'éclosion un nouveau traitement peut être nécessaire.

Restrictions d'application

Contre-indications

La solution injectable Noromectin® n'est autorisée que pour les bovins, moutons et porcs et ne doit pas être employée chez d'autres espèces animales.

Mesures de précautions

N'administrer ni par voie intramusculaire ni intraveineuse.

Délais d'attente

Tissus comestibles:

Bovins: 28 jours

Moutons: 42 jours

Porcs: 28 jours

Lait: Les animaux en lactation ne doivent pas être traités avec la solution injectable Noromectin®. Ne pas traiter pendant les 28 jours avant le vêlage ou l'agnelage.

Interactions

Lors d'une vaccination contre les strongles respiratoires, un traitement avec la solution injectable Noromectin® ne doit pas être effectué avant un délai de 14 jours après la deuxième vaccination.

Autres remarques

Sécurité environnementale: L'ivermectine est excrétée principalement dans les excréments des animaux traités. Le principe actif inchangé est alors le composant principal. Certaines espèces de la faune excrémentielle (p. ex. les larves de mouches et certains vers) sont entravés dans leur développement par l'ivermectine. La décomposition du fumier n'est cependant pas ralentie. Des études ont prouvé que l'ivermectine, après son excrétion, est liée à certains composants du sol et ainsi libérée lentement, si bien qu'un passage important dans les eaux n'est pas à craindre. Comme l'ivermectine libre est toxique pour les poissons et certains autres organismes aquatiques, les emballages et les restes de médicaments devraient être détruits de manière inoffensive.

Stocker le produit à l'abri de la lumière, conserver le flacon dans l'emballage et à température ambiante (15 à 25°C) Conserver les médicaments hors de la portée des enfants.

Délai d'emploi après le premier prélèvement: 28 jours.

Le médicament ne doit être employé que jusqu'à la date imprimée sur l'emballage sous »Exp.«.

Présentation

Flacons à 50 ml

Swissmedic: 57271 (A)

ATCvet: QP54AA01

Titulaire de l'autorisation:

ufamed SA, CH-6210 Sursee

Mise à jour de l'information: août 2005